

06 fév 2023 -06:00

Les déplacements domicile-travail : le vélo continue son ascension avec +80 % en 16 ans

Tous les trois ans, le SPF Mobilité et Transports organise une enquête sur les déplacements domicile-travail. Elle concerne tous les employeurs, privés et publics, qui comptent au moins 100 travailleurs. Pour cette 6e édition, impactée par la crise du COVID-19, les résultats montrent notamment que le vélo séduit toujours plus les Belges, les transports en commun pâtissent des mesures sanitaires et les employeurs sont de plus en plus attentifs à instaurer des mesures favorisant une mobilité plus verte auprès de leurs travailleurs.

L'utilisation du vélo explose dans toute la Belgique : +80 % depuis 2005

La petite reine séduit toujours plus et devient le mode de déplacement principal de 14,1 % des travailleurs en Belgique, contre 7,8 % en 2005 et 11,1 % en 2017. Il s'agit du mode de transport qui a connu la plus forte augmentation au fil des ans, et ce dans les trois régions. L'essor du vélo électrique et des speed pédélec a également contribué à cette popularité grandissante, faisant de l'engin à deux roues une réelle alternative à la voiture.

En Flandre, plus de 20 % des travailleurs se déplacent à vélo pour leur trajet domicile-travail. À Bruxelles, cela représente 7 % et un peu plus de 2 % en Wallonie. Selon les employeurs, ces disparités peuvent s'expliquer en partie par la structure du paysage, plus plate au nord qu'au sud du pays, mais également par l'infrastructure cyclable, meilleure en Flandre et à Bruxelles.

Baisse de l'utilisation des transports en commun, attrait continu de la voiture et télétravail : la crise sanitaire a impacté la mobilité des Belges

Entre la dernière édition de l'enquête en 2017 et cette nouvelle en 2021, les effets des mesures sanitaires liées au coronavirus se font ressentir sur le choix des modes de déplacement des Belges. En effet, les transports en commun subissent une diminution de leur utilisation : -6 % pour les métros, trams, bus et -11,5 % pour le train.

Cette baisse profite à la voiture, en particulier en Wallonie. La voiture reste le mode de transport préféré pour près de 85 % des travailleurs en Wallonie, contre 37 % à Bruxelles et 67 % en Flandre.

L'augmentation du télétravail est une autre conséquence de la crise sanitaire. 82 % des travailleurs ont la possibilité de télétravailler, ce qui représente 3,7 fois plus de salariés qu'en 2017. Le nombre de jours de télétravail a également fortement augmenté, ce qui a eu pour effet de multiplier par plus de 6 le nombre de déplacements évités grâce au télétravail en 4 ans. Cependant, cela ne suffit pas nécessairement à fluidifier le trafic automobile car cela compense à peine l'augmentation du nombre de travailleurs depuis

2005.

Les employeurs s'activent : indemnité vélo, abris couverts pour les vélos et gratuité des transports en commun constituent les mesures phares

La sensibilisation au changement climatique touche également les employeurs qui s'investissent davantage pour encourager les modes de transport plus durables auprès de leurs travailleurs.

En 2021, 95 % des employeurs ont instauré une indemnité vélo dans leur organisation, 73 % disposent d'un parking à vélos couvert et 59 % proposent les transports publics gratuits pour les déplacements domicile-travail.

Méthodologie

L'enquête sur les déplacements domicile-travail est une enquête fédérale organisée par le SPF Mobilité et Transports qui se déroule tous les trois ans. Elle concerne toutes les entreprises et services publics en Belgique qui emploient, en moyenne, plus de 100 personnes et porte sur les déplacements domicile-lieu de travail de leurs travailleurs.

La dernière édition s'est déroulée du 1er juillet 2021 au 31 janvier 2022. À cette occasion, 3.598 employeurs différents ont pris part à l'enquête, pour un total de plus de 1,6 million de travailleurs concernés. Ce diagnostic qui est le plus complet en matière de mobilité des travailleurs en Belgique constitue un instrument très utile pour les décideurs politiques, les employeurs, les syndicats, les chercheurs, les experts, etc.

Plus d'informations

L'enquête complète sera disponible sur le [site web du SPF Mobilité et Transports](#) le mardi 7 février.

Charlotte van den Branden de Reeth
Porte-Parole (FR) SPF Mobilité et Transports
E-mail : presse@mobiliteit.fgov.be
Gsm : +32 474 41 37 47

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be